



Sommaire

- P1-Mot d'accueil.
- P2-Informations administratives. Stages.
- P3-Affectations des stagiaires. Zones géographiques.
- P4-Le SNEP. Organigramme du SNEP-FSU.

BULLETIN SPECIAL STAGIAIRES

Tout d'abord le SNEP académique Midi Pyrénées vous félicite pour votre réussite au CAPEPS (externe comme interne) ou à l'agrégation.

Le rectorat de Toulouse continuant d'écarter l'ensemble des organisations syndicales de la phase d'affectation des stagiaires, nous vous invitons dès lors à nous envoyer vos vœux et les éléments de votre barème afin que nous puissions tout de même vérifier que vous ne serez pas victimes d'une erreur administrative.

Pour votre affectation, vous devez saisir vos vœux sur l'application SVS « saisie des vœux des fonctionnaires stagiaires »

La période de saisie va du mercredi 3 juillet au jeudi 11 juillet midi. A l'heure où nous pouvons vous adresser ce bulletin, vous aurez donc déjà saisi vos vœux. Malgré nos revendications, ceux-ci restent en majorité des vœux départementaux, à l'exception de la Haute Garonne qui, comme vous avez dû le constater, a été divisée en 4 zones (voir page 3).

Rappel : en cas d'absence de saisie de vœux, vous serez affectés en fonction des seuls besoins du service.

Pour les lauréats des concours de la session 2019, ainsi que pour les lauréats d'une session antérieure placés en report de stage, l'administration affectera sur poste en fonction du barème inter académique retenu par la DGRH pour l'affectation en académie et des postes réservés pour l'accueil des fonctionnaires stagiaires (voir liste).

Les fonctionnaires stagiaires agrégés seront prioritairement affectés en lycée.

Pour les lauréats déjà titulaires d'un autre corps de l'enseignement public de l'Education Nationale et les fonctionnaires stagiaires 2018/2019 en renouvellement ou en prolongation de stage à la rentrée scolaire 2019, leur situation individuelle étant déjà connue, les vœux formulés permettront à la DPE en liaison avec le corps d'inspection une affectation en fonction de leur expérience.

Vous devriez pouvoir prendre connaissance de votre affectation en consultant l'application SVS à compter du vendredi 12 juillet à partir de 16H

Vous pouvez contacter le rectorat au 05 36 25 74 48 ou en utilisant l'adresse de messagerie :

dpe-stagiaires@ac-toulouse.fr

N'hésitez pas à contacter le SNEP pour toute question (de préférence par mail en juillet et août).

N'oubliez pas de nous communiquer vos coordonnées (adresse postale pour recevoir nos publications, adresse électronique, numéro de téléphone où l'on puisse vous joindre). Nombre d'entre vous ne recevrons pas ce bulletin, car nous ne disposons pas de toutes les coordonnées. Parlez-en aux autres stagiaires de votre connaissance et invitez les à nous contacter. La solidarité en EPS n'est pas un vain mot. Le SNEP, syndicat largement majoritaire dans la profession, en a fait depuis longtemps une de ses valeurs phares. Faisons ensemble que celle-ci perdure malgré la marche forcée vers une société individualiste que l'on nous impose.

**EN ATTENDANT LE PLAISIR DE VOUS RENCONTRER,
NOUS VOUS SOUHAITONS D'EXCELLENTE VACANCES**



INFORMATIONS

Mardi 27 août, la Rectrice et la Directrice de l'ESPE accueilleront à **9H30** les stagiaires du 1er et du 2nd degré à la salle de concert « Le phare », 32 route de Tarbes, 31170 TOURNEFEUILLE.

Pour sa part, **le SNEP sera sur place dès 9H** pour vous remettre quelques documents de rentrée et un bulletin spécial stagiaire conçu par le SNEP National. N'hésitez pas à venir à notre rencontre. Si vous le souhaitez, vous pourrez également nous transmettre vos coordonnées (adresse, téléphone, mail) afin que nous puissions plus facilement vous envoyer des informations tout au long de l'année.

Ce mardi 27 août vous seront données des informations générales et vous sera présenté le dispositif de formation initial. Des questions administratives (DPE, sécurité sociale,...) seront également abordées.

A 9H, le mercredi 28 août, à l'ESPE, site de Ranguel, journée « j'entre dans la classe et dans l'établissement comme professeur ».

Toujours à 9H, le jeudi 29 août, vous serez pris en charge par le corps d'inspection et les responsables de parcours sur le thème « j'enseigne ma discipline ». La répartition sur les 3 sites de Toulouse se fera en fonction des disciplines et vous sera communiqué le mardi 28.

Comme tous les enseignants, vous assurerez la prérentrée dans votre établissement d'affectation le vendredi 30 août.

PIECES JUSTIFICATIVES

à envoyer pour le 19 août 2019 par courrier postal
au Rectorat DPE 2nd degré—EPS
CS 87 703
31077 TOULOUSE Cedex 4

- Toute pièce justifiant un rapprochement de conjoint ou un rapprochement de la résidence d'un enfant.
- Diplômes, titres et certificats exigés à la nomination.
- Les lauréats du CAPEPS externe session 2019 devront apporter soit leur inscription en M2 s'ils sont titulaires d'un M1, soit leur diplôme de Master ou équivalent. Dans le premier cas, ce justificatif sera à fournir en fonction du calendrier des inscriptions à l'ESPE et n'est donc pas soumis à la date du 17 août.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour que le rectorat puisse engager le versement de votre futur traitement, il vous est demandé d'envoyer pour le 19 août à l'adresse ci-contre les pièces suivantes :

- Une fiche de renseignement dûment complétée et signée.
- Un RIB sur lequel doivent figurer impérativement votre nom et prénom.
- Une copie de votre carte vitale ou de l'attestation de sécurité sociale.
- Une copie de votre livret de famille pour celles et ceux étant mariés ou ayant des enfants à charge.
- Votre attestation de PACS.

APTITUDE A LA FONCTION D'ENSEIGNANT

Vous devez vous rendre chez un médecin agréé (voir site du rectorat) et fournir un certificat médical pour le 31 août.

DOSSIER DE DEMANDE DE CLASSEMENT

Vous devez désormais impérativement transmettre un dossier de demande de classement (*dossier validation des services*) que vous ayez ou non des services à faire valoir. Afin de le compléter, une notice (*notice pour validation des services enseignants*) et son annexe (*annexe à compléter pour validation des services à l'étranger*) sont à votre disposition. De ce dossier dépend l'octroi de l'échelon de début de carrière et de son indice de rémunération correspondant. Il est donc essentiel de le retourner à la même adresse que pour vos pièces justificatives.

La régularisation financière éventuelle interviendra pendant l'année scolaire, avec effet rétroactif au 1er septembre 2019.

ENFIN, VOUS DEVEZ ÊTRE OBLIGATOIREMENT AFFILIÉS AUPRÈS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



LISTE DES ETABLISSEMENTS SUPPORTS POUR L'AFFECTATION DES STAGIAIRES

Encore 3 postes complets ont été bloqués par le rectorat de Toulouse : le collège Jolimont à Toulouse (31), celui de Villeneuve Tolosane (31) et celui du collège Bellevue à Albi (81).

Les autres supports seront donc des BMP (Blocs de Moyens Provisoires) que nous découvrirons à l'issue des affectations.

Rappel : les professeurs stagiaires exerçant à mi-temps ont un forfait AS d'1H30 sur l'année scolaire ou de 3H sur le premier semestre.

TABLEAU DES 4 ZONES GEOGRAPHIQUES HAUTE-GARONNE

ZONE 2 : TOULOUSE NORD & EST

AUCAMVILLE
AYGUESVIVES
BALMA
BESSIERES
CADOURS
CARAMAN
CASTANET
CASTELGINEST
FENOUILLET
FRONTON
GRATENTOUR
GRENADE
LAUNAGUET
L'UNION
MONTASTRUC LA CONSEILLERE
MONTRABE
NAILLOUX
PECHBONNIEU
QUINT FONSEGRIVES
RAMONVILLE
REVEL
ST JEAN
ST JORY
ST ORENS
ST PIERRE DE LAGES
VERFEIL
VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
VILLEMUR SUR TARN

ZONE 3 : TOULOUSE OUEST

AUSSONE
AUTERIVE
BLAGNAC
COLOMIERS
CUGNAUX
FONSORBES
FONTENILLES
FROUZINS
LABARTHE SUR LEZE
LEGUEVIN
LHERM
MURET
PIBRAC
PINS JUSTARET
PLAISANCE DU TOUCH
PORTET SUR GARONNE
ST LYS
LA SALVETAT ST GILLES
SEYSSSES
TOURNEFEUILLE
VERNET
VILLENEUVE TOLOSANE

ZONE 4 : TOULOUSE SUD

ASPET
AURIGNAC
BAGNERES DE LUCHON
BOULOGNE SUR GESSE
CARBONNE
CAZERES
LE FOUSSERET
GOURDAN POLIGNAN
L'ISLE EN DODON
MONTAUBAN DE LUCHON
MONTESQUIEU VOLVESTRE
MONTREJEAU
RIEUMES
ST BEAT
SAINT GAUDENS
SALIES DU SALAT

ZONE 1 : TOULOUSE

Tous établissements de Toulouse



« Si tu veux aller vite, marche seul; mais si tu veux aller loin, marchons ensemble. »

Proverbe africain

Adhérer au SNEP, c'est ne pas marcher seul !
N'attendez pas pour venir nous rejoindre.



LE SNEP : QUI SOMMES-NOUS ?

Le SNEP est une organisation syndicale, structure constituée d'hommes et de femmes qui donnent de leur temps et de leur énergie pour défendre en permanence la discipline EPS, les droits des personnels, nos conditions de travail et celles de nos élèves.

Le SNEP est la 4ème organisation syndicale de la FSU de part son nombre d'adhérents (près de 10000 syndiqués au 1er juillet 2019, soit 28% de la profession, ce qui en fait une exception dans le paysage syndical français).

Le SNEP est le syndicat historique de l'EPS plébiscité par la profession (plus de 82% des suffrages lors des dernières élections professionnelles de 2018 se sont portés sur les candidates et candidats du SNEP).

Tout ceci n'est pas le fruit du hasard, mais du travail constant des militants SNEP qui seront toujours prêts à répondre aux questions que vous êtes en droit de vous poser au moment où vous entrez dans ce formidable métier qui est celui d'enseignant d'EPS.

ORGANIGRAMME SNEP

SECRETARIAT ACADÉMIQUE

Claude BOYALS, André CASTELLAN, Pascal MARTIN, Jean-Paul POITOU.

SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX

09	CHARTIER Corinne	15 rue du Pas de Lauriers 09100 PAMIEERS	06 37 42 41 83	cocobelle1972@gmail.com
12	PETIT Céline	19 avenue des Causses 12520 AGUESSAC	06 75 51 29 66	cctesini@gmail.com
31	MARTIN Pascal	Lieu-dit Lazieres 31290 VIEILLEVIGNE	07 81 97 71 90	s2-31@snepfsu.net
32	GOIRAND Philippe	1 rue Ste Marie 32360 JEGUN	06.09.09.08.59	s2-32@snepfsu.net
46	FOLTZER Laure	Pied de la croix. Le Bourg 46600 CUZANCE	06 72 71 58 74	laure.foltzer@ac-toulouse.fr
65	CAHUE-MERCIER Fabrice	6 B Avenue d'Azereix 65000 TARBES	06 79 68 39 30	f.cm065@gmail.com
81	CASTELLAN André	5 Rue du Tarn 81150 Castelnau de Lévis	06 15 28 40 59	andre.castellan@free.fr
82	POITOU Jean-Paul	FSU 23. Grand Rue Sapiac 82000 MONTAUBAN	07 86 12 48 95	poitoujp@orange.fr

Le SNEP organise tout au long de l'année, des réunions départementales ou académiques, des stages (avec autorisation de droit) et vous invite à y participer pour vous aider dans votre formation syndicale et didactique.

STAGES ORGANISÉS PAR LE SNEP

Plusieurs stages syndicaux devraient vous intéresser cette année :

1. **Le stage mutation inter académique.** Prévû le **jeudi 28 novembre 2019** dans les locaux du SNEP 2 avenue Jean Rieux à Toulouse. Ce stage vous permettra de mieux appréhender les subtilités du mouvement en vue de votre future affectation.
2. **Les stages à caractère pédagogique.** Trois périodes vont être proposées (en cours d'élaboration selon la disponibilité des formateurs). Formation réalisée par des collègues expérimentés, ces stages sont propices aux échanges de pratiques et à l'apport de connaissance spécifiques. Ne les négligez pas !

ATTENTION, les stages organisés par le SNEP sont un droit que les fonctionnaires stagiaires doivent et peuvent utiliser comme tous les collègues titulaires. La demande de formation syndicale, adressé à la Rectrice, doit être envoyée au moins 1 mois avant la date du stage. Le droit syndical vous autorise 10 jours de formation syndicale par an.

NE VOUS CENSUREZ PAS et SOYEZ VIGILANTS !

